

ARDÈCHE  
LARGENTIÈRE  
-  
COMMUNE  
de  
ST MELANY  
-

N° de la délibération  
**2026\_34**

Membres en exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 10

POUR : 10  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Objet :  
Don de l'association les  
amis de l'église

Envoyé en préfecture le 09/06/2026  
Reçu en préfecture le 09/06/2026  
Publié le  
ID : 007-210702759-20260605-DB2026\_34-DE

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**05 juin 2026**

L'An deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, à 16 heures 00, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélany**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier PIOLAT, maire**.

**Étaient présents** : Clara CHAPELLE, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT, Marc MINETTO, Pierre CHALANDON, Philippe APRUZZESE, Fanny WALDSCHMID

**Représentés** : Lorraine CHENOT donne pouvoir à Fanny WALDSCHMIDT, Ilse VAES donne pouvoir à Clara CHAPELLE

**Absent** :

**Excusé** : Monique GELLY, Ilse VAES

**Secrétaire de séance** : Mr Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Considérant que la commune a été informée d'un don d'un montant de 3063.60 euros de « l'association des Amis de l'église »

Après en avoir délibéré le conseil municipal **DÉCIDE** :

- . D'accepter le don d'un montant de 3063.60 euros.
- . D'enregistrer la recette dans l'article 10251
- . De charger Monsieur Le Maire, de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'encaissement de ce don.

Ainsi fait et délibéré à SAINT MELANY, les jour, mois, et an ci-dessus.

M. PIOLAT Didier,  
Maire

